

# CONCEVOIR UNE CLOTURE

en

Tarn-et-Garonne



**D**u latin "claudere" clore, la clôture sert à délimiter un espace, à enclore un terrain. Plusieurs termes sont utilisés pour l'évoquer de nos jours : mur, muret, enceinte, barrière, palissade, grille, haie, ....



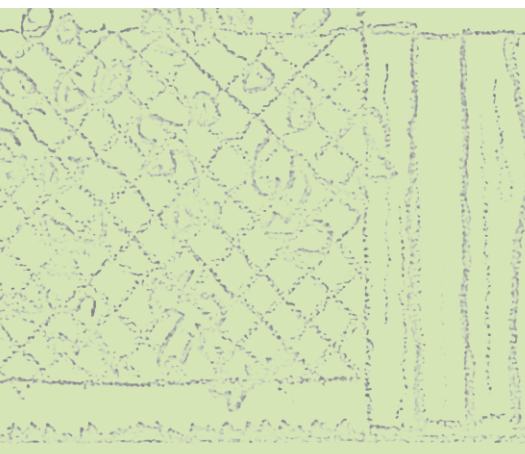
Entrée de château



Muret de pierres sèches

Des murs d'enceinte et portails imposants des châteaux aux clôtures bâties en brique, pierre ou ferronnerie, jusqu'aux haies végétales libres ou taillées, tous ces types de clôtures participent à la diversité et à la spécificité des paysages urbains et ruraux du Tarn-et-Garonne.

La clôture répond à un besoin d'intimité, elle sert à protéger de l'intrusion, elle peut aussi avoir une fonction climatique. Elle représente la limite de la parcelle, elle compose la façade de la rue, elle matérialise la séparation entre deux propriétés distinctes ou la transition entre espace privé et espace public.



Clôture en ferronnerie 1900



Appareillage de briques et claustras de terre cuite

# S'inscrire dans un contexte urbain



Mur bâti en parpaings teintés



Haie taillée formant clôture



Mur-claustrea en terre cuite

Dans un contexte d'habitat dense, la clôture, tout en marquant les limites de la propriété et en protégeant l'intimité, doit assurer la continuité de l'espace public.

Chaque rue, chaque quartier a des spécificités qu'il convient d'observer, d'identifier, avant de concevoir sa propre clôture, afin de rester cohérent avec le voisinage proche. En tissu urbain, le mur végétalisé ou bâti plus ou moins opaque et haut, permet de lier les constructions entre-elles dans une unité générale. Parfois, il devient lui-même élément de construction ; mur-pignon ou garage intégré.

L'enjeu est de rechercher une certaine diversité sans être trop hétérogène et une relative harmonie sans être trop banal, pour concilier lieu privé et espace public.



Alignement de clôtures végétalisées

Dans le cadre de documents d'urbanisme (PLU, lotissements, ...), de périmètres de protection Monuments Historiques ou de chartes paysagères, l'édification de clôtures peut être réglementée. Des prescriptions sont définies afin de guider chaque propriétaire privé vers une solution garantissant un résultat plus homogène de l'image du futur quartier. Ainsi, peuvent être précisées la nature et la teinte des matériaux, la hauteur des murets ou des grillages, la palette végétale adaptée.



"Le Pré Vert" à CAUSSADE  
Arch. : B. SALOMON

# Participer à un paysage rural



Mur de moellons appareillés



Clôture grillagée et haie champêtre



Clôture de buis taillé

Les nouvelles constructions sont souvent implantées, dans le paysage rural, en rupture avec les modes traditionnels d'occupation de l'espace : la clôture peut être un moyen pour une meilleure insertion du bâti dans le paysage existant. La restauration des anciens murets est mieux adaptée que la construction d'un mur neuf, davantage conseillée en milieu urbain.

En campagne, la transparence d'une clôture grillagée est intéressante pour préserver les vues et rester discret dans un environnement végétal.

L'édification d'une clôture n'est pas obligatoire : une surface enherbée et plantée est une solution moins coûteuse et très discrète.



Abords plantés

## La haie pour clôture

Avant de choisir la palette végétale, il convient de s'interroger sur les critères esthétiques (forme, tonalité du feuillage, période de floraison, ...), d'entretien (taille plus ou moins fréquente par exemple), et écologiques (climat, exposition, ...).

En règle générale, qu'elle soit taillée ou laissée libre, la clôture végétale gagne à être composée de plusieurs essences locales. Mélangées irrégulièrement, elles évitent l'effet banalisant des alignements de conifères à la croissance difficile à maîtriser. Elles participent aussi à la richesse écologique, tout en évitant la propagation de certaines maladies.



Haie-talus végétalisée

# La maison et sa clôture



Pavillon 1930 aux détails "art déco"



Villa bourgeoise 1940-1950



Maison "années 60" en béton armé  
Arch. : J. ALGAYRES

Destinée à délimiter une propriété et à préserver un lieu, la clôture a également un rôle de représentation sociale. Un regard sur quelques exemples significatifs du XX<sup>e</sup> siècle permet d'illustrer le fait que "la clôture est indissociable de la maison".

Le pavillon, posé au centre de la parcelle, entouré de son quadrilatère de hauts murs de sombres thuyas, reste une image trop fréquente de nos jours.

La transition entre l'espace extérieur public et l'espace privé peut se faire plus en douceur, en tenant compte à la fois des caractéristiques architecturales de la maison, des spécificités de l'environnement urbain ou rural et des besoins : préservation visuelle, protection sécuritaire, rôle écologique d'une haie par exemple.



Style contemporain "années 70"  
Arch. : Atelier Montalbanais d'Architectes AMA

## Quelques aspects réglementaires ...

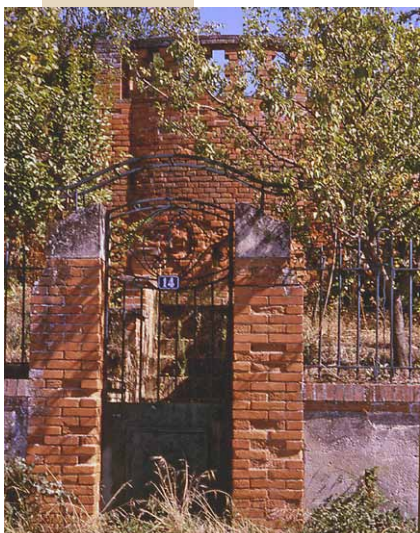
- *Il n'est pas obligatoire de clore sa parcelle, mais tout propriétaire peut clôturer son terrain, que celui-ci soit bâti ou non, qu'il se trouve en pleine ville ou à la campagne, sous réserves de respecter la réglementation en vigueur en se renseignant à la mairie.*
- *Si la commune a un PLU (Plan Local d'Urbanisme), une déclaration préalable à l'édification de clôture est obligatoire (Code de l'Urbanisme art.144 et suivants) ; sinon, c'est le Code Civil qui s'applique (art.663).*
- *Dans le cas de travaux de rénovation, d'extension ou de construction neuve, les indications sur le type de clôture devront apparaître sur le formulaire du permis de construire.*

# Matériaux et détails



Clôture en dalles levées  
(voir fiches "Restaurer les murets en pierres sèches"  
éditées par l'APICQ)

L'opacité de la clôture ou sa transparence, sa nature minérale ou végétale, sa juxtaposition plus ou moins en continu avec les clôtures voisines, son intégration discrète dans un environnement rural, sont autant d'éléments à prendre en compte dans le choix des matériaux constituant l'ouvrage et dans le savoir-faire de leur mise en œuvre.



Le dispositif d'accès doit être à la fois fonctionnel et cohérent avec l'ensemble de la clôture. Ainsi, les retraits imposés parfois pour l'accessibilité des véhicules depuis la voie et leur stationnement, hors du domaine public, doivent faire l'objet d'un traitement soigné.

Les portails et portillons, qu'ils soient dessinés sur mesure ou choisis sur catalogue, s'harmoniseront avec la clôture et la maison : hauteurs alignées, couleurs assorties aux menuiseries du bâtiment, par exemple.

Les piliers maçonnés, marquant les points singuliers de la parcelle, comme l'entrée et les angles, doivent rester limités en nombre et en hauteur.

Les éléments techniques, tels que coffrets électriques ou boîtes aux lettres, seront intégrés dans la clôture : ainsi, tout en étant discrets, ils resteront accessibles facilement de l'extérieur.



*Pour en savoir plus ...*

**APICQ - Association de Promotion  
de l'Identité des Causses du Quercy**

[www.apicq.com](http://www.apicq.com)

*Organisme de conseil pour la préservation  
du petit patrimoine local*



**Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et d'Environnement  
de Tarn-et-Garonne**

Hôtel du Département - Bd, Hubert Gouze  
82000 Montauban

Tél 05 63 03 80 88 - Fax 05 63 91 22 12

E-mail : [caue82@cg82.fr](mailto:caue82@cg82.fr) - Internet : [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)